

Paris, le 8 avril 2024

Vous avez été 2 701 à prendre la parole à travers notre enquête pour faire part de vos attentes en matière de télétravail en vue de la renégociation de l'accord Télétravail à venir, nous vous en remercions.

Etat des lieux de la mise en œuvre de l'accord actuel sur le télétravail

94% des répondants télé travaillent de façon régulière et 73% d'entre eux sont satisfaits de la mise en œuvre de l'accord actuel. Ainsi, votre niveau de satisfaction est de 3,94 sur 5

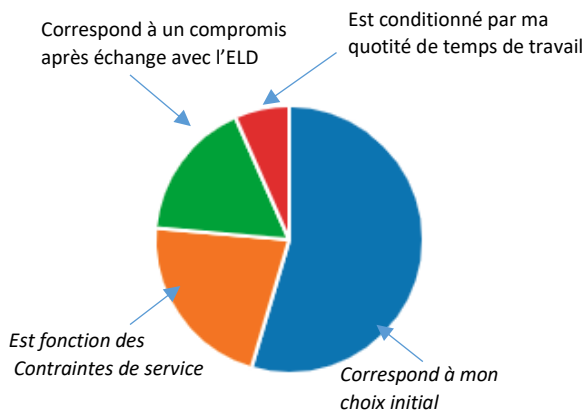
75% des répondants travaillent dans le réseau et 25% en fonctions supports

Quelques verbatim sur les raisons d'insatisfaction exprimées :

- « Décision du Comex en Occitanie qui réduit l'accord à son minima »
- « Le nombre de jours octroyé dans l'accord national n'est pas accordé en local »
- « 1 seul jour de télétravail appliqué »

- « Pas d'accompagnement de notre hiérarchie dans l'organisation de nos tâches »
- « On nous a imposé le jour fixe et le jour volant »
- « Disparité entre les agences et les fonctions appui »
- « Passage obligatoire de 2j fixes à 1j fixe et 1j volant »
- « Réduction du nombre de jours pour cette campagne à compter du 1^{er} mars 2024 »
- « Beaucoup de déçus dans l'agence, aucune concertation alors que les négociations et les échanges étaient possibles »
- « Nous sommes passés en direction de 3 à 2j maximum »
- « Les jours demandés par l'ensemble des agents de l'agence n'ont pas été acceptés et nous ont été imposés sans aucune logique »
- « Détournement par l'ELD de l'accord et des possibilités offertes aux agents. Mise en place de pseudo-chartes »
- « Suite au coût de la vie, l'indemnité de télétravail n'est pas suffisante »

La répartition de votre télétravail (plusieurs réponses étaient possibles) :



Vos motivations pour demander le télétravail (plusieurs réponses étaient possibles) :



De vos formules de télétravail préférées

- 1) 2 jours fixes par semaine
- 2) 1 jour fixe et 1 jour volant
- 3) permettre de la souplesse d'organisation du télétravail au sein de mon site ou service dans un cadre fixé par l'accord national
- 4) formule flexible avec un nombre de jours à ma main que je positionne selon mes besoins
- 5) 3 jours fixes par semaine

FO à vos côtés

Début de la négociation : le 25 avril



<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !
Adhérez

